



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 7 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE



Lancement de l'appel à projets « Recueil de belles pratiques et de bons usages en matière d'accessibilité de la cité »

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Benoist APPARU, secrétaire d'État chargé du Logement et Thierry MARIANI, secrétaire d'État chargé des Transports, lancent un appel à projet pour valoriser les réalisations exemplaires qui améliorent l'accessibilité aux personnes handicapées, des transports, de la voirie, du logement et des établissements recevant du public.

Dans chaque département, les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et gestionnaires sont invités à déposer leur dossier de candidature pour faire connaître les réalisations dont l'exemplarité justifie une large diffusion auprès de la communauté des acteurs de l'accessibilité.

Les dossiers seront examinés par un comité local au vu de six critères essentiels :

- la qualité d'usage
- la qualité urbanistique / esthétique / innovation
- la sécurité
- la qualité environnementale
- la gouvernance et la concertation
- l'économie générale de la réalisation

Cinq dossiers seront retenus dans chaque département et envoyés à un comité national qui proposera aux Ministres une sélection des 12 dossiers les plus remarquables.

Les dossiers lauréats de chaque département seront rassemblés dans un « Recueil 2011 des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la cité ». Ils seront également disponibles sur le site Internet du ministère du Développement durable.

Cet appel à projets permettra de valoriser les actions exemplaires en matière d'accessibilité, et de constituer une base de données de référence pour rassembler et diffuser les bonnes pratiques, tant attendue par les acteurs de l'accessibilité.

[Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet des services de l'État dans l'Allier \(www.allier.gouv.fr\), rubrique « Cohésion sociale - Accessibilité » et devra être déposé à la Direction départementale des territoires \(SLCD\) avant le 10 septembre 2011.](http://www.allier.gouv.fr)